

Élections Canada : Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements « Info Source »

Table des matières

Introduction.....	3
Comment lire <i>Info Source</i>	5
Engagement électoral (P).....	6
Éducation civique et sensibilisation (SP).....	6
Développement électoral (SP)	6
Opérations électorales (P).....	8
Redécoupage des circonscriptions (SP).....	8
Conduite des scrutins (SP).....	8
Préparation électorale (SP)	10
Régulation des activités électorales (P)	12
Administration du financement politique (SP)	12
Conformité et application (SP)	14
Services internes (P)	18
Fichiers de renseignements personnels.....	23
Candidats aux élections et députés élus (FRP)	23
Financement politique (FRP).....	24
Commissaire aux élections fédérales (FRP)	25

Questions juridiques (FRP).....	26
Services internationaux (FRP)	27
Enregistrement des entités politiques (FRP).....	27
Inscription et identification des électeurs (FRP).....	28
Règles électorales spéciales (FRP)	30
Bureaux des directeurs du scrutin et travailleurs électoraux (FRP).....	31
Commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales (FRP)	32
Catégories de renseignements personnels.....	33
Manuels.....	35
Renseignements supplémentaires	36

Introduction

Élections Canada : Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements « Info Source » fournit de l'information au sujet des fonctions, des programmes, des activités et des fonds de renseignements connexes des institutions fédérales visées par la [Loi sur l'accès à l'information](#) et la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#). Il donne aux personnes et aux fonctionnaires (actuels et anciens) des renseignements pertinents afin de leur donner accès aux renseignements personnels les concernant qui sont détenus par les institutions fédérales visées par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et de les aider à exercer leurs droits en vertu de cette loi.

Un accès central permet de consulter [l'avant-propos](#) d'*Info Source : Sources de renseignements du gouvernement fédéral et sur les fonctionnaires fédéraux* et la [liste des institutions](#) assujetties à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

La *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* confèrent au président du Conseil du Trésor (à titre de ministre responsable) les responsabilités générales pour ce qui est de l'administration pangouvernementale de ces deux lois.

Contexte

Le Bureau du directeur général des élections, communément appelé Élections Canada, est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Une [description de son rôle et de sa structure](#) se trouve sur son site Web.

Les lois du Parlement ci-dessous régissent les activités d'Élections Canada :

- [Loi électorale du Canada](#)
- [Loi référendaire](#)
- [Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales](#)
- [Lois constitutionnelles de 1867 à 1982](#)

Avant l'adoption de l'*Acte des élections fédérales* en 1920, les élections canadiennes étaient gérées de façon décentralisée. L'administration des élections fédérales était inégale d'une province à l'autre et l'admissibilité au scrutin était établie par les lois provinciales. L'Acte a établi les exigences d'admissibilité uniformes, ainsi que le poste de directeur général des élections, en commençant la tradition de l'administration du processus électoral au Canada par un organisme indépendant et non partisan – le premier organisme du genre au monde. Vous trouverez d'autres renseignements concernant [l'histoire du vote au Canada](#) sur le site Web d'Élections Canada.

Responsabilités

Élections Canada exerce ses responsabilités conformément à [sa mission](#), à [son mandat](#) et à [ses valeurs](#). Dans le cadre de son mandat, Élections Canada est également chargé :

- de nommer, de former et de soutenir les directeurs du scrutin et de recourir aux services d'agents de liaison locaux partout au Canada;
- de tenir à jour le Registre national des électeurs, utilisé pour préparer les listes électorales préliminaires au début d'un scrutin;
- de publier des rapports sur la conduite des élections et les résultats officiels du scrutin;
- de tenir à jour l'information de géographie électorale, qui sert à produire les cartes et les autres produits géographiques;
- d'enregistrer les entités politiques, y compris les partis politiques, les associations de circonscription, les candidats, les candidats à l'investiture, les candidats à la direction, les tiers qui font de la publicité électorale et les comités référendaires;
- d'administrer les remboursements et les indemnités versées aux candidats admissibles, aux partis politiques enregistrés et aux vérificateurs;
- de divulguer des données sur les partis enregistrés, les associations de circonscription, les candidats à l'investiture et à la direction des partis enregistrés, les candidats, les tiers et les comités référendaires, y compris leurs rapports financiers;
- de transmettre au commissaire aux élections fédérales des renseignements concernant des infractions possibles à la *Loi électorale du Canada* (ou à d'autres lois applicables);
- de consulter le Comité consultatif des partis politiques pour obtenir des avis et des recommandations;
- de produire des avis écrits, des lignes directrices et des notes d'interprétation sur l'application de la *Loi électorale du Canada* aux entités politiques;
- de recommander au Parlement des modifications à la *Loi électorale du Canada* visant à en assurer une meilleure administration; pour ce faire, il produit un rapport de recommandations après une élection générale et il fournit des conseils éclairés et d'autres rapports spéciaux;
- de nommer l'arbitre en matière de radiodiffusion, lequel est chargé de répartir le temps d'antenne payant et gratuit entre les partis politiques et de régler les différends qui peuvent survenir entre les partis et les radiodiffuseurs.

Comment lire *Info Source*

Info Source est structuré en fonction de l'architecture d'alignement des programmes (AAP) d'Élections Canada, laquelle englobe toutes les activités de l'organisme. Les éléments de l'AAP, ainsi que les composantes d'*Info Source* qui décrivent les fonds de renseignements d'Élections Canada, sont définis ci-dessous. Les abréviations entre parenthèses sont uniformisées dans *Info Source* pour aider à situer chaque section au sein de l'AAP.

Programme (P)

Un programme est un regroupement de ressources et d'activités dirigées par Élections Canada pour s'acquitter de parties précises de son mandat. Les ressources budgétaires sont affectées à l'échelle des programmes.

Sous-programme (SP)

Chaque programme est divisé en sous-programmes. À Élections Canada, c'est au niveau du sous-programme que se situe la responsabilité des documents se trouvant dans ses catégories de documents.

Catégorie de documents (CD)

Chaque catégorie de documents fournit une description des documents créés, recueillis et conservés par Élections Canada comme preuves et renseignements au sujet d'un programme ou d'une activité de l'organisme. Ces documents sont ceux qui peuvent être visés par des demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Si des documents contiennent des renseignements personnels, la catégorie de documents doit faire l'objet d'un fichier de renseignements personnels.

Fichier de renseignements personnels (FRP)

Un fichier de renseignements personnels décrit les renseignements personnels qu'Élections Canada utilise à des fins administratives ou à l'appui de ses programmes ou activités. Les renseignements contenus dans un tel fichier sont protégés par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* sauf si un autre texte législatif permet expressément leur divulgation. Les renseignements personnels sont classés selon le nom ou un identificateur unique, comme un numéro assigné, et peuvent être récupérés à l'aide de cette information. Chaque fichier est lié à au moins une catégorie de documents.

Engagement électoral (P)

Ce programme promeut et soutient le processus électoral du Canada. Il permet aux Canadiens de bénéficier de programmes d'éducation et d'information sur les élections afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées à propos de leur engagement dans le processus électoral. Il vise aussi à améliorer le cadre électoral par la consultation d'autres intervenants et par la mise en commun des pratiques électorales. Ce programme comprend deux sous-programmes : Éducation civique et sensibilisation; et Développement électoral.

Éducation civique et sensibilisation (SP)

Ce sous-programme permet à Élections Canada, par l'intermédiaire de différents médias et partenariats, d'informer et d'éduquer les électeurs du grand public et des groupes particuliers sur les scrutins fédéraux et le cadre électoral fédéral afin que, notamment, ils soient au courant de leur droit de vote et des règles et procédures qui leur permettent de l'exercer. Il a pour but d'informer les Canadiens – particulièrement ceux qui sont les plus susceptibles d'éprouver des problèmes à exercer leur droit de vote démocratique – sur le processus électoral pour leur permettre d'y participer ou de participer à l'une des activités connexes. Il vise à faire en sorte que les Canadiens connaissent le processus électoral et sachent comment prendre part aux scrutins fédéraux.

Groupes cibles (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements relatifs à la planification et à la mise en œuvre de stratégies de rayonnement, ainsi qu'à la communication de renseignements aux citoyens canadiens sur leur droit de vote et la façon de l'exercer. Ces documents comprennent du matériel promotionnel de toutes sortes (trousses d'information, documents imprimés et électroniques, vidéos) qui appuie les activités de relations publiques et les activités éducatives. Ils servent à la mise en œuvre des initiatives de rayonnement auprès des groupes cibles, dont les Autochtones, les communautés ethnoculturelles, les jeunes, les personnes âgées, les sans-abri et les personnes handicapées. Ils comprennent également des renseignements relatifs aux réunions et aux activités du Comité consultatif des partis politiques, présidé par le directeur général des élections, et du Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées, présidé par le directeur principal de Services intégrés, Politique et Affaires publiques.

Types de documents : correspondance, rapports, statistiques, données quantitatives et qualitatives, sondages, protocoles d'entente, lettres d'entente, contrats, énoncés de travaux, propositions, critères d'évaluation, comptes rendus de réunions et listes de diffusion.

Numéro du document : Élections 4220

Développement électoral (SP)

Ce sous-programme assure aux Canadiens un processus électoral évolutif qui répond à leurs besoins. Il permet en effet de moderniser le processus électoral par la réalisation de recherches appropriées sur les questions électorales et la mise en commun de l'expertise avec d'autres organismes électoraux tant

canadiens qu'étrangers. Dans le cadre de ce sous-programme, Élections Canada offre aussi aux parlementaires, par l'intermédiaire de divers comités et rapports officiels, une expertise technique et des recommandations venant appuyer les activités d'examen et de révision de la législation électorale.

Politique et recherche (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements relatifs à la coordination de la fonction stratégique de l'organisme, dont les affaires parlementaires et les comparutions du directeur général des élections devant des comités parlementaires; la recherche et l'analyse stratégique pour la préparation des rapports du directeur général des élections, y compris ses recommandations à l'appui d'initiatives visant l'examen de la législation électorale; à la prestation d'un soutien technique aux comités parlementaires et à la présentation de réponses aux questions des parlementaires sur des sujets électoraux; à la coordination de la recherche générale, y compris les activités du Comité de recherche générale; à la planification et la réalisation de recherches sur les questions stratégiques et électORALES; à la planification et la réalisation de sondages postélectORAUX auprès de divers intervenants, y compris les électeurs, les candidats, et les fonctionnaires électORAUX; aux partenariats dirigés par Élections Canada avec la communauté universitaire et le milieu de la recherche; à la diffusion des résultats de recherche au moyen d'ateliers, de séminaires et du site Web d'Élections Canada;

Types de documents : correspondance, rapports, analyses de politiques, statistiques, données quantitatives et qualitatives, questionnaires, sondages, allocutions et déclarations, plans de communication, publications, plans de travail, documents de questions et réponses, notes d'information, ententes, contrats, énoncés de travaux, propositions, critères d'évaluation, comptes rendus de réunions, listes de diffusion et coordonnées de personnes-ressources.

Numéro du document : Élections 4230

Fichier de renseignements personnels associé : [Services internationaux \(FRP\)](#)

Opérations électorales (P)

Ce programme permet à Élections Canada de conduire en tout temps des scrutins équitables et efficaces. Il vise à ce que les Canadiens puissent exercer leur droit démocratique de voter à une élection générale ou partielle ou à un référendum fédéral en leur offrant un processus électoral accessible et en constante amélioration, adapté aux besoins des électeurs. Ce programme comprend trois sous-programmes : Redécoupage des circonscriptions, Conduite des scrutins et Préparation électorale.

Redécoupage des circonscriptions (SP)

Par ce sous-programme, Élections Canada fournit aux commissions provinciales indépendantes une gamme de services professionnels, financiers et administratifs, par exemple de l'aide à la cartographie, au traitement des données des recensements et aux publications ou le maintien d'un site Web en appui au redécoupage des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal. Cette aide permet aux commissions indépendantes de s'acquitter des obligations que leur impose la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.

Redécoupage des circonscriptions (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements relatifs au calcul du nombre de sièges revenant à chaque province à la Chambre des communes, effectué à partir des estimations de la population de l'année du recensement décennal et de la formule prévue dans la *Loi constitutionnelle de 1867*; au soutien administratif et technique fourni aux commissions indépendantes (cartographie, données du recensement et publication); à la conception et la tenue d'un site Web pour appuyer ces commissions dans leur travail; à l'élaboration d'initiatives de communication visant à renseigner les Canadiens sur le processus de redécoupage et la façon d'y participer; et au paiement des dépenses liées au processus de redécoupage.

Types de documents : correspondance, notes de service, budgets, cartes, formulaires d'autorisation de voyage et demandes de remboursement des frais de déplacement.

Format : cartes

Numéro du document : Élections 2310

Fichier de renseignements personnels associé : [Commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales \(FRP\)](#)

Conduite des scrutins (SP)

Ce sous-programme comprend des initiatives permettant de mobiliser le personnel en région et de tirer parti de l'infrastructure temporaire des bureaux locaux pour assurer la tenue d'élections ou de référendums fédéraux de grande qualité et efficaces, au moment voulu. Il offre aux Canadiens de l'information opportune sur la conduite des scrutins, sur les possibilités de vote pendant les scrutins et sur les résultats du vote qui reflètent avec exactitude les choix qu'ils ont faits.

Méthodes de vote alternatives (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements relatifs à l'administration de la partie 11 de la *Loi électorale du Canada* concernant les électeurs qui votent selon les Règles électorales spéciales. La partie 11 permet aux électeurs qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas voter au bureau de scrutin lors du vote par anticipation ou le jour de l'élection d'avoir accès au processus électoral. Il peut s'agir d'électeurs qui se trouvent dans leur circonscription, d'électeurs temporairement à l'extérieur de leur circonscription, de citoyens canadiens vivant à l'étranger, d'électeurs des Forces canadiennes (y compris des membres du personnel) et d'électeurs incarcérés. En outre, les documents comprennent des renseignements relatifs à l'étude et à la mise à l'essai de nouvelles méthodes de vote.

Types de documents : procédures, programmes de formation, rapports, énoncés de travaux, demandes de propositions, critères d'évaluation, notes de service, avis juridiques, plans de projet, correspondance, notes d'information, sondages et listes électorales.

Numéro du document : Élections 2410

Fichier de renseignements personnels associé : [Règles électorales spéciales \(FRP\)](#)

Préparation du personnel en région (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements relatifs au recrutement des directeurs du scrutin et à l'évaluation de leur rendement; au recrutement des travailleurs électoraux; à la coordination des réseaux de communication et de soutien offerts aux directeurs du scrutin pendant et entre les élections; à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et d'outils de formation pour les directeurs du scrutin et les travailleurs électoraux; à la coordination des activités d'acquisition, d'entreposage et de distribution des biens ainsi que des activités d'acquisition et de prestation des services à l'appui des programmes opérationnels.

Types de documents : correspondance, notes de service, comptes rendus de réunions, procédures, ordres du jour, rapports financiers, registres, manuels de formation, analyses de rentabilisation, cartes de projet, budgets, bulletins, rapports, feuilles de données sur les contrats, devis d'impression et d'achat et commandes, demandes, notes d'information, formulaires d'autorisation de voyage et demandes de remboursement des frais de déplacement, formulaires de formation, autorisations de frais d'accueil et demandes de remboursement, formulaires d'évaluation.

Numéro du document : Élections 2710

Fichier de renseignements personnels associé : [Bureaux des directeurs du scrutin et travailleurs électoraux \(FRP\)](#)

Programmes et services en région (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements relatifs à la préparation et à la prestation des services aux candidats et aux électeurs par les bureaux locaux d'Élections Canada en période électorale, comme les normes de service, les procédures et les documents; aux exigences opérationnelles des systèmes pour la sélection des lieux de scrutin; aux initiatives de rayonnement local à l'intention des personnes âgées, des jeunes, des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des sans-abri; à l'installation des bureaux locaux d'Élections Canada. Ils comprennent également de l'information sur les normes de service, les procédures et les exigences opérationnelles des systèmes informatiques pour le vote aux bureaux de vote par anticipation et aux bureaux de scrutin ordinaires et itinérants, ainsi que sur le dépouillement des votes, la communication des résultats, l'inscription des électeurs en région et les services aux candidats.

Types de documents : baux, formulaires de commentaires sur l'accessibilité, listes de vérification et normes relatives à l'accessibilité, listes électorales, actes de candidature, instructions et lignes directrices à l'intention des candidats, instructions et lignes directrices administratives à l'intention du personnel en région, manuels de formation, résultats officiels, avis prévus par la loi, avis juridiques, correspondance, études et rapports sur les processus de vote et de mise en candidature, budgets.

Numéro du document : Élections 2810

Fichiers de renseignements personnels associés :

[Candidats aux élections et députés élus \(FRP\)](#)

[Bureaux des directeurs du scrutin et travailleurs électoraux \(FRP\)](#)

[Inscription et identification des électeurs \(FRP\)](#)

Préparation électorale (SP)

Ce sous-programme permet à Élections Canada de veiller à ce que les processus, les systèmes, les bases de données et le matériel électoraux ainsi que le personnel qualifié et les fonctionnaires électoraux soient prêts en tout temps à conduire un scrutin. Il prévoit des initiatives qui améliorent la conduite des scrutins, par exemple la mise en œuvre de nouvelles mesures législatives ou administratives qui répondent aux besoins changeants des Canadiens.

Registre des électeurs (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements relatifs à la création, à la tenue, à la mise à jour et à l'amélioration des renseignements concernant les électeurs, y compris leur adresse, dans le Registre national des électeurs; à la tenue du Registre des adresses de l'organisme; à la géolocalisation des adresses (localiser les points sur une carte) et à leur géocodage (assigner les adresses à une section de vote). Ils comprennent également des renseignements relatifs à l'échange de listes électorales et de projets concertés avec des organismes de gestion électorale provinciaux, territoriaux et municipaux. On y trouve également des renseignements provenant de fournisseurs de données fédéraux, provinciaux et territoriaux comme : l'Agence du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, des bureaux d'immatriculation de véhicules automobiles et des registraires de l'état civil. Il y a aussi des renseignements relatifs aux initiatives de rayonnement ciblant des électeurs ou des électeurs potentiels.

L'objectif est d'améliorer les données électorales et les dossiers liés au service d'inscription en ligne des électeurs. Ces documents nécessitent la préparation de listes ou de produits envoyés aux députés et aux partis politiques enregistrés conformément à la *Loi électorale du Canada*.

Types de documents : Registre national des électeurs, ententes de partage de l'information, correspondance, procès-verbaux, ordres du jour, notes de service, listes électorales et avis juridiques.

Numéro du document : Élections 2210

Fichier de renseignements personnels associé : [Inscription et identification des électeurs \(FRP\)](#)

Analyse et qualité (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements relatifs aux services de méthodologie, de statistique et d'analyse offerts à l'équipe du Registre national des électeurs, à l'équipe de la Géographie électorale et à d'autres unités d'Élections Canada pour les aider à administrer leurs programmes et leurs projets, tels que la comparaison des données administratives et électorales des provinces et des territoires avec celles du Registre national des électeurs afin de repérer les mises à jour. Ils comprennent également des renseignements sur la qualité de l'information contenue dans les listes électorales; les indicateurs de qualité des données opérationnelles comprises dans les bases de données géospatiales en vue d'améliorer leur contenu et les processus connexes; les estimations de la participation électorale par groupe d'âge et par méthode de vote; les projets stratégiques et les initiatives organisationnelles.

Types de documents : rapports d'analyse, tableaux, fichiers électroniques, descriptions de méthodes, notes de service et correspondance.

Numéro du document : Élections 2510

Fichier de renseignements personnels associé : [Inscription et identification des électeurs \(FRP\)](#)

Géographie électorale (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements relatifs à l'obligation d'Élections Canada de satisfaire aux exigences de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* en produisant des cartes et des rapports qui décrivent et représentent les circonscriptions dans tout le pays et par province, jusqu'à la plus petite subdivision électorale, la section de vote. Les bases de données géographiques sont mises à jour au moyen des renseignements les plus récents fournis par les directeurs du scrutin, Statistique Canada, Ressources naturelles Canada, les organismes provinciaux et territoriaux et d'autres sources externes.

Types de documents : plans de projet, notes de service, comptes rendus de réunions et correspondance.

Format : cartes (imprimées et numériques), Base nationale de données géographiques et Base de données de la géographie électorale.

Numéro du document : Élections 2610

Régulation des activités électorales (P)

Ce programme offre aux Canadiens un processus électoral équitable, transparent et conforme à la *Loi électorale du Canada*. Dans le cadre de ce programme, il incombe à Élections Canada d'administrer les dispositions de la Loi en matière de financement politique : surveillance de la conformité, divulgation et reddition de comptes sur les activités financières. Ce programme comprend deux sous-programmes : Administration du financement politique et Conformité et application.

Administration du financement politique (SP)

Ce sous-programme permet de rembourser les dépenses électorales des candidats admissibles, de verser des subventions de vérification et de rembourser les cautionnements de candidature. Il permet aussi de rembourser les dépenses électorales des partis enregistrés et de verser les subventions de vérification aux associations de circonscription admissibles. Dans le cadre de ce sous-programme, Élections Canada doit tenir à jour un registre des partis politiques enregistrés, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à l'investiture et des candidats à la direction d'un parti, et des tiers. En outre, dans un souci de transparence, Élections Canada affiche toutes les transactions financières sur son site Web. Dans le cadre du programme Régulation des activités électorales, ce sous-programme utilise les fonds accordés au titre des paiements de transfert pour le remboursement partiel des dépenses électorales et personnelles des candidats admissibles, le remboursement partiel des dépenses engagées par les partis politiques admissibles pour une élection générale et le versement d'allocations aux vérificateurs des candidats et des associations enregistrés.

Service d'aide à la conformité – Administration du financement politique (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements relatifs à la préparation et à l'examen des renvois qui ne sont pas visés par la *Politique administrative sur la conformité*. Ils comprennent également des renseignements sur le suivi des créances et des prêts non remboursés, ainsi que sur les règles relatives aux contributions pour toutes les entités politiques.

Types de documents : correspondance, notes de service, politiques, procédures, rapports financiers et registres.

Numéro du document : Élections 3220

Fichiers de renseignements personnels associés :

[Financement politique \(FRP\)](#)

[Enregistrement des entités politiques \(FRP\)](#)

Financement politique et vérification – Administration du financement politique (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements relatifs au remboursement des dépenses électorales, aux subventions de vérification et au remboursement du cautionnement de candidature aux candidats admissibles. Ils comprennent également des renseignements sur les remboursements des dépenses électorales versés aux partis politiques enregistrés admissibles, ainsi que sur les subventions de vérification versées aux associations de circonscription enregistrées admissibles.

Types de documents : correspondance, notes de service, procédures, politiques, rapports financiers et registres.

Numéro du document : Élections 3320

Fichiers de renseignements personnels associés :

[Financement politique \(FRP\)](#)

[Enregistrement des entités politiques \(FRP\)](#)

Registre des entités politiques – Administration du financement politique (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements relatifs aux dispositions de la loi concernant l'enregistrement des entités politiques, comme le traitement des nouvelles demandes d'enregistrement et la communication des décisions aux demandeurs, la mise à jour des données des entités politiques enregistrées et la délivrance d'accusés de réception des demandes. Ils comprennent également des renseignements relatifs au traitement des avis de prorogation des associations enregistrées qui souhaitent poursuivre leurs activités dans une nouvelle circonscription après la révision des limites des circonscriptions; à la préparation des avis de radiation des entités politiques qui sont prévus par la loi aux fins de publication dans la *Gazette du Canada*; et à la publication des données d'enregistrement sur le site Web d'Élections Canada.

Types de documents : formulaires d'enregistrement des entités politiques et formulaires de mise à jour, documents d'information, notes de service, correspondance, rapports et procédures de bureau.

Numéro du document : Élections 3420

Fichiers de renseignements personnels associés :

[Financement politique \(FRP\)](#)

[Enregistrement des entités politiques \(FRP\)](#)

Instruments et systèmes réglementaires – Administration du financement politique (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements relatifs à la maintenance des divers systèmes de financement politique utilisés pour appliquer les exigences de la *Loi électorale du Canada*

concernant la présentation de rapports sur le financement politique. Ils comprennent également des renseignements sur les fonctions de gestion des dossiers au sein du secteur.

Types de documents : correspondance, notes de service, procédures et rapports financiers.

Numéro du document : Élections 3520

Fichiers de renseignements personnels associés :

[Financement politique \(FRP\)](#)

[Enregistrement des entités politiques \(FRP\)](#)

Conformité et application (SP)

Ce sous-programme permet à Élections Canada de donner aux Canadiens, aux candidats, aux entités politiques et aux autres intervenants de l'information et des outils de formation qui leur permettent de mieux comprendre le cadre de réglementation et de reconnaître leurs responsabilités et obligations en vertu de la *Loi électorale du Canada*. Ceci comprend la préparation et la publication d'avis écrits, de lignes directrices et de notes d'interprétation concernant l'application de la Loi. Ce sous-programme prévoit également la vérification des rapports financiers pour en assurer la conformité avec les dispositions législatives et aider les entités politiques à respecter la Loi. Il surveille en outre la conformité avec le cadre législatif par des mesures de prévention, de détection et d'analyse des incidents qui affectent l'intégrité du processus électoral, tout en assurant la tenue et la publication d'une vérification indépendante de la performance des préposés au scrutin. Les cas de non-conformité qui pourraient constituer une infraction sont renvoyés au commissaire aux élections fédérales, qui est chargé de mener des enquêtes et de faire exécuter la législation électorale.

Avis écrits, lignes directrices et notes d'interprétation (CD)

Description : Les documents comprennent des lignes directrices et notes d'interprétation diffusées par Élections Canada conformément à l'article 16.1 de la *Loi électorale du Canada* aux partis enregistrés, aux associations enregistrées, aux candidats à l'investiture, aux candidats ou aux candidats à la direction. Les lignes directrices et les notes d'interprétation peuvent être établies à l'initiative d'Élections Canada ou à la demande de l'agent principal d'un parti enregistré. Les documents comprennent aussi des avis écrits qu'Élections Canada doit formuler conformément à l'article 16.2 de la *Loi électorale du Canada* au sujet d'une activité ou d'une pratique à laquelle un parti, une association enregistrée, un candidat à l'investiture, un candidat ou un candidat à la direction a l'intention de se livrer. Les avis écrits sont diffusés sur demande de l'agent principal d'un parti enregistré.

Types de documents : ébauches, consultations, commentaires et réponses sur les ébauches, recherche, correspondance, procès-verbaux et versions finales du registre.

Numéro du document : Élections 3020

Intégrité électorale (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements sur l'envoi des procédures par Élections Canada au *Commissaire aux élections fédérales* et au *Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes* concernant des infractions possibles à la *Loi électorale du Canada*. Les documents supplémentaires comprennent des renseignements liés aux évaluations de contrôle de la qualité et aux mesures d'amélioration recommandées; à la mise en œuvre de contrôle des médias sociaux; ainsi qu'à la mise en œuvre de la vérification obligatoire énoncée dans la *Loi électorale du Canada*. Il y a également des renseignements relatifs à l'évaluation des risques ministériels fondée sur la recherche environnementale.

Types de documents : plans de projet, schémas de processus, notes de service, notes d'information, rapports, présentations, documents de formation, base de données de recherche universitaire et sur les actualités; base de données d'évaluation des risques ministériels.

Numéro du document : Élections 3120

Service d'aide à la conformité – Conformité (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements relatifs aux activités de vérification a posteriori et à la mise en application de la *Politique administrative sur la conformité*, laquelle est axée sur la conformité par l'éducation.

Types de documents : correspondance, notes de service, politiques, procédures, rapports financiers et registres.

Numéro du document : Élections 3620

Fichiers de renseignements personnels associés :

[Financement politique \(FRP\)](#)

[Enregistrement des entités politiques \(FRP\)](#)

Financement politique et vérification – Conformité (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements relatifs à la vérification des rapports financiers en vue d'assurer leur conformité aux dispositions de la loi, ainsi qu'à l'assistance offerte aux entités politiques en matière de conformité.

Types de documents : correspondance, vérifications, notes de service, procédures, politiques, rapports financiers et registres.

Numéro du document : Élections 3720

Fichiers de renseignements personnels associés :

[Financement politique \(FRP\)](#)

[Enregistrement des entités politiques \(FRP\)](#)

Registre des entités politiques – Conformité (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements relatifs aux activités visant à assurer la conformité aux dispositions de la *Loi électorale du Canada* concernant l'enregistrement des entités politiques.

Types de documents : formulaires d'enregistrement des entités politiques et formulaires de mise à jour, manuels, correspondance, rapports et procédures de bureau.

Numéro du document : Élections 3820

Fichiers de renseignements personnels associés :

[Financement politique \(FRP\)](#)

[Enregistrement des entités politiques \(FRP\)](#)

Instruments et systèmes réglementaires – Conformité (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements relatifs au programme de formation des entités politiques destiné aux associations de circonscription enregistrées, aux candidats, à d'autres intervenants et, sur demande, à tout parti politique pouvant rassembler un nombre minimal de participants. Ce programme a pour but d'aider ces groupes à mieux comprendre le cadre réglementaire et à reconnaître leurs responsabilités et leurs obligations en vertu de la *Loi électorale du Canada*. Les documents comprennent également des renseignements relatifs à la vérification horizontale de toutes les bases de données et aux procédures de présentation de rapports sur l'extraction de données, y compris la vérification des plafonds de contributions annuels et propres à un scrutin et la confirmation de l'admissibilité de l'agent et du vérificateur d'une entité politique.

Types de documents : correspondance, notes de service, procédures, rapports financiers et matériel de formation.

Numéro du document : Élections 3920

Fichiers de renseignements personnels associés :

[Financement politique \(FRP\)](#)

[Enregistrement des entités politiques \(FRP\)](#)

Comité consultatif des partis politiques (CD)

Description : Le Comité consultatif des partis politiques (CCPP) est une tribune de consultation et d'échange d'information et de conseils sur les questions électorales fédérales pour les partis politiques enregistrés et le Bureau du directeur général des élections (DGE) du Canada. Le Comité directeur sur les avis écrits, les lignes directrices et les notes d'interprétation (ALI) a été créé comme sous-comité permanent du CCPP pour aider le DGE à émettre des ALI. Les documents comprennent des procès-verbaux, dans lesquels on trouve des avis et des recommandations liés aux élections et au financement politique.

Types de documents : mandats, procès-verbaux, ordres du jour des prochaines réunions et correspondance.

Numéro du document : Élections 4020

Arbitre en matière de radiodiffusion (CD)

Description : Les documents comprennent des renseignements relatifs à la répartition du temps d'antenne payant et gratuit, par scrutin et par année. Ils comprennent également des renseignements relatifs à la nomination, au mandat, aux responsabilités et aux fonctions administratives de l'arbitre en matière de radiodiffusion. Ce dernier répartit le temps d'antenne entre les partis politiques, conformément à la *Loi électorale du Canada*, et entre les comités référendaires, conformément à la *Loi référendaire*; établit des lignes directrices sur les modalités de réservation du temps d'antenne lors d'une élection générale ou d'un référendum; règle les différends entre les partis politiques ou comités référendaires et les radiodiffuseurs ou réseaux concernant l'application de ces lois.

Types de documents : énoncé des pouvoirs et des fonctions, documents sur la sélection et la nomination de l'arbitre, tableaux sur la répartition du temps d'antenne payant et gratuit, règles, comptes rendus de réunions, rapports, lignes directrices et correspondance.

Numéro du document : Élections 5210

Commissaire aux élections fédérales (CD)

Description : Comprend des documents sur les plaintes et les renvois concernant de présumées infractions à la *Loi électorale du Canada*; l'évaluation des plaintes et des renvois; la préparation, la conduite et les résultats des enquêtes autorisées par le Commissaire; les transactions et les lettres d'avertissement; les renvois du Commissaire au Service des poursuites pénales du Canada; la formation des personnes qui mènent les enquêtes pour la Direction des enquêtes.

Types de documents : Plaintes, renvois provenant d'Élections Canada, avis et opinions juridiques, correspondance, transactions, lettres d'avertissement, plans, rapports d'enquête, programmes de formation, documents de formation.

Numéro de fichier : Elections 5220

Fichier de renseignements personnels associé : [Commissaire aux élections fédérales \(FRP\)](#)

Services internes (P)

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion des acquisitions; services des communications; services de gestion des finances; services de gestion des ressources humaines; services de gestion de l'information; services de la technologie de l'information; services juridiques; services de gestion et de surveillance; services de gestion du matériel; services de gestion des biens; services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Le Conseil du Trésor a créé des catégories de documents ordinaires et des fichiers de renseignements personnels pour les services internes. Ils sont décrits en détail sur le site [Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements](#).

Acquisitions (SP)

Activités mises en œuvre dans le but de se procurer les biens et les services requis pour répondre à une demande dûment remplie (y compris une définition complète et précise des exigences et la garantie que les fonds sont disponibles), et ce, jusqu'à la passation ou à la modification d'un marché.

- [Approvisionnement et marchés \(CD\)](#)
 - [Marchés de services professionnels \(FRP\)](#)

Services de communications (SP)

Activités mises en œuvre afin de veiller à ce que les communications du gouvernement du Canada soient gérées efficacement, bien coordonnées et répondent aux divers besoins d'information du public. La fonction de gestion des communications assure la diffusion de renseignements gouvernementaux au public interne et externe ainsi que la prise en considération de ses préoccupations et intérêts dans la planification, la gestion et l'évaluation des politiques, des programmes, des services et des initiatives.

- [Communications \(CD\)](#)
 - [Communications internes \(FRP\)](#)
 - [Communications publiques \(FRP\)](#)

Gestion financière (SP)

Activités visant à assurer l'utilisation responsable des ressources publiques comme la planification, la gestion budgétaire, la comptabilité, la production de rapports, le contrôle et la surveillance, l'analyse, les conseils et le soutien au processus décisionnel, ainsi que les systèmes financiers.

- Gestion financière (CD)
 - Cartes d'achat (FRP)
 - Comptes créditeurs (FRP)

Gestion des ressources humaines (SP)

Activités de détermination de l'orientation stratégique, d'affectation des ressources entre les services et les processus et activités liées à l'analyse des risques et à la détermination des mesures d'atténuation à prendre. Elles permettent de veiller à ce que les services et les programmes du gouvernement fédéral respectent les lois, les règlements, les politiques et les plans applicables.

- Accueil (CD)
 - Accueil (FRP)
- Classification des postes (CD)
 - Dotation (FRP)
- Équité en matière d'emploi et diversité (CD)
 - Équité en emploi et diversité (FRP)
- Évaluation de la gestion du rendement (CD)
 - Programme de gestion du rendement des employés (FRP)
 - Mesures disciplinaires (FRP)
- Formation et perfectionnement (CD)
 - Formation et perfectionnement (FRP)
- Langues officielles (CD)
 - Langues officielles (FRP)
- Planification des ressources humaines (CD)
 - Planification des ressources humaines (FRP)
- Prix (Fierté et reconnaissance) (CD)
 - Programme de reconnaissance (FRP)
- Recrutement et dotation (CD)
 - Codes de valeurs et d'éthique du secteur public et les codes de conduite organisationnels (FRP)
 - Contrôle de sécurité du personnel (FRP)

- Demandes d'emploi (FRP)
- Dossier personnel d'un employé (FRP)
- Dotation (FRP)
- Gestion des talents des cadres supérieurs (FRP)
- Relations de travail (CD)
 - Codes de valeurs et d'éthique du secteur public et codes de conduite organisationnels (FRP)
 - Divulgence d'information sur les actes fautifs commis en milieu de travail (FRP)
 - Grievs (FRP)
 - Harcèlement (FRP)
 - Mesures disciplinaires (FRP)
 - Plaintes déposées en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (FRP)
- Réinstallation (CD)
 - Réinstallation (FRP)
- Rémunération et avantages sociaux (CD)
 - Présences et congés (FRP)
 - Rémunération et avantages (FRP)
- Santé et sécurité au travail (CD)
 - Accidents d'automobile, de bateau, d'embarcation et d'avion (FRP)
 - Aide aux employés (FRP)
 - Harcèlement (FRP)
 - Santé et sécurité au travail (FRP)

Services de gestion de l'information (SP)

Activités visant à assurer une gestion efficiente et efficace de l'information à l'appui de la prestation de programmes et de services, à faciliter la prise de décisions éclairées, à faciliter la reddition des comptes, la transparence et la collaboration, ainsi qu'à conserver l'information et les documents au bénéfice de la présente génération et des générations futures en veillant à ce qu'ils demeurent accessibles.

- Accès à l'information et protection des renseignements personnels (CD)
 - Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (FRP)
- Gestion de l'information (CD)

Services de technologie de l'information (SP)

Activités dont le but est d'assurer l'utilisation efficiente et efficace de la technologie de l'information, à l'appui des priorités gouvernementales et de la mise en œuvre des programmes afin d'accroître la productivité et d'améliorer les services offerts au public.

- Technologie de l'information (CD)

- Journaux de contrôle des réseaux électroniques (FRP)

Services juridiques (SP)

Activités permettant aux ministères et organismes de réaliser les priorités et d'atteindre les objectifs associés à leurs politiques, programmes et services dans un cadre juridique approprié.

- Services juridiques (CD)
 - Questions juridiques (FRP)

Services de gestion et de surveillance (SP)

Activités de détermination de l'orientation stratégique, d'affectation des ressources entre les services et les processus et activités liées à l'analyse des risques et à la détermination des mesures d'atténuation à prendre. Elles permettent de veiller à ce que les services et les programmes du gouvernement fédéral respectent les lois, les règlements, les politiques et les plans qui s'appliquent.

- Coopération et liaison (CD)
 - Activités de sensibilisation (FRP)
 - Exigences de la *Loi sur le lobbying* (FRP)
- Planification et établissement de rapports (CD)
- Services à la haute direction (CD)
 - Correspondance à la direction (FRP)
- Vérification interne et évaluation (CD)
 - Vérification interne (FRP)

Services du matériel (SP)

Activités visant à assurer, de la part des ministères, une gestion du matériel durable et responsable sur le plan financier afin de soutenir l'exécution rentable et efficace des programmes gouvernementaux.

- Gestion du matériel (CD)
 - Accidents d'automobile, de bateau, d'embarcation et d'avion (FRP)

Services des biens immobiliers (SP)

Activités ayant pour objet d'assurer une gestion des biens immobiliers durable et responsable sur le plan financier, tout au long de leur cycle de vie, afin de soutenir l'exécution rentable et efficace des programmes gouvernementaux.

- Gestion des biens immobiliers (CD)

Services de voyage et autres services administratifs (SP)

Ces services comprennent les services de voyages du gouvernement du Canada, ainsi que les autres services internes qui ne correspondent à aucune autre catégorie de services internes.

- **Conseils d'administration, comités et conseils (FRP)**
 - Membres de conseils d'administration, de comités et de conseils (FRP)
 - Nominations par le gouverneur en conseil (FRP)
- **Divulgence aux organismes d'enquête (CD)**
 - Divulgence aux organismes d'enquête (FRP)
- **Divulgence proactive (CD)**
 - Accueil (FRP)
 - Voyages (FRP)
- **Planification de la continuité des activités (CD)**
 - Planification de la continuité des activités (FRP)
- **Sécurité (CD)**
 - Cartes d'identification et laissez-passer (FRP)
 - Contrôle de sécurité du personnel (FRP)
 - Divulgence d'information sur les actes fautifs commis en milieu de travail (FRP)
 - Incidents de sécurité et atteintes à la vie privée (FRP)
 - Surveillance vidéo, registres de contrôle d'accès des visiteurs et laissez-passer (FRP)
- **Services administratifs (CD)**
 - Stationnement (FRP)
- **Voyages (CD)**
 - Voyages (FRP)

Fichiers de renseignements personnels

Candidats aux élections et députés élus (FRP)

Description : Ce fichier contient les renseignements inscrits dans les actes de candidatures des candidats aux élections fédérales ou aux élections partielles. Les renseignements personnels peuvent comprendre le nom, les coordonnées, la profession, la date de naissance, le sexe et la signature. Le fichier comprend aussi le nom de chaque candidat déclaré élu à la Chambre des communes comme il apparaît dans le livre des rapports d'élection.

Note : Avant l'année 2015, le fichier était intitulé Opérations – Élections PPU 005.

Catégorie de personnes : candidats participants à une élection fédérale ou à une élection partielle ou élus au cours de ces scrutins, leurs agents officiels et vérificateurs, et les électeurs et témoins qui ont signé les actes de candidature.

But : Ces renseignements sont recueillis pour déterminer si les personnes concernées peuvent se porter candidates et être élues à la Chambre des communes conformément à l'article 66 et à la partie 15 de la *Loi électorale du Canada*.

Usages compatibles : Les actes de candidature ne sont publics que pendant une période électorale, pendant laquelle ils peuvent être consultés aux bureaux de scrutin locaux, conformément à la *Loi électorale du Canada*. Les renseignements personnels des candidats, des agents officiels et des vérificateurs circulent au sein d'Élections Canada aux fins de l'administration des procédures de vote lors d'une élection fédérale et du régime de financement politique prévu par la Loi. Veuillez vous reporter au fichier de renseignements personnels Financement politique - Élections PPU 010. Les coordonnées des candidats peuvent être divulguées à des entreprises de recherche sur l'opinion publique retenues pour effectuer des études sur l'administration du processus électoral. Les coordonnées des candidats élus sont communiquées à la Chambre des communes et au commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique pour faciliter l'orientation des nouveaux députés. Certains de ces renseignements peuvent être transmis au commissaire aux élections fédérales pour lui permettre de s'acquitter de son obligation de veiller à l'observation et à l'application de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire*. À cet égard, reportez-vous au fichier de renseignements personnels [Commissaire aux élections fédérales – Elections PPU 015](#).

Normes de conservation et de destruction : Tous les documents relatifs à une élection ou un référendum sont conservés par le directeur général des élections pendant au moins un an après le scrutin, conformément à la loi. Par la suite, les actes de candidatures et les avis délivrés par les directeurs du scrutin sont conservés jusqu'à la tenue de deux autres scrutins, tandis que les brefs sont conservés pendant 10 ans, puis transférés à la Section des documents historiques de Bibliothèque et Archives Canada, qui déterminera lesquels seront conservés.

Numéro d'ADD : 2016/004

Renvoi au document : Élections 2810, [Programmes et services en région \(CD\)](#)

Enregistrement (SCT) : 003353

Numéro de fichier : Élections PPU 005

Financement politique (FRP)

Description : Ce fichier contient des renseignements liés à l'application des dispositions de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire* qui concernent le financement politique. Les renseignements personnels peuvent comprendre : les noms, adresses, coordonnées, signatures et renseignements financiers liés aux rapports financiers des candidats aux élections fédérales, des candidats à l'investiture, des candidats à la direction et des entités politiques enregistrées (partis politiques, courses à la direction d'un parti, associations de circonscription, tiers faisant de la publicité électorale et comités référendaires). Outre les renseignements bancaires, les renseignements financiers peuvent aussi comprendre les dépenses de campagne payées et impayées, les demandes de remboursement des dépenses personnelles et les remboursements aux candidats et à leurs vérificateurs; la valeur monétaire des contributions aux campagnes politiques et aux entités politiques enregistrées, ainsi que les noms et adresses des donateurs; la nature et la valeur des dons non politiques et autres avantages accordés aux candidats, ainsi que les noms et adresses des donateurs.

Catégories de personnes : Candidats aux élections fédérales, candidats à l'investiture et leurs agents officiels, agents financiers et vérificateurs; agents des entités politiques enregistrées, y compris les chefs, premiers dirigeants, candidats à la direction, agents de campagne à la direction, agents de circonscription, agents enregistrés, agents principaux, agents financiers, vérificateurs et demandeurs; donateurs et prêteurs ainsi que tiers fournisseurs de biens et de services aux entités politiques et aux campagnes.

But : Les renseignements personnels dans ce fichier sont recueillis pour rembourser les dépenses électorales des candidats, pour autoriser le paiement des demandes de remboursement non réglées et pour vérifier la conformité aux exigences de reddition de comptes et de divulgation prévues aux parties 17 et 18 et à l'article 541 de la *Loi électorale du Canada* et à l'article 19 de la *Loi référendaire*.

Usages compatibles : Ces renseignements peuvent être communiqués à l'Agence du revenu du Canada, en lien avec les exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* régissant les contributions pécuniaires faites à un parti enregistré, à une association enregistrée ou à un candidat; voir les fichiers de renseignements personnels de l'Agence du revenu du Canada : [Traitement des déclarations et des paiements des particuliers – ARC PPU 005](#) et [Traitement des déclarations et paiements des sociétés – ARC PPU 047](#). Ils peuvent également être communiqués au commissaire aux élections fédérales afin de garantir l'observation et l'exécution de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire*. Dans ce contexte, veuillez consulter le fichier de renseignements personnels suivant : [Commissaire aux élections fédérales – Elections PPU 015](#).

Normes de conservation et de destruction : En cours d'élaboration

Numéro d'ADD : 2016/004

Renvoi aux documents :

- Élections 3220, [Service d'aide à la conformité – Administration du financement politique \(CD\)](#)
- Élections 3320, [Financement politique et vérification – Administration du financement politique \(CD\)](#)
- Élections 3420, [Registre des entités politiques – Administration du financement politique \(CD\)](#)
- Élections 3520, [Instruments et systèmes réglementaires – Administration du financement politique \(CD\)](#)
- Élections 3620, [Service d'aide à la conformité – Conformité \(CD\)](#)
- Élections 3720, [Financement politique et vérification – Conformité \(CD\)](#)
- Élections 3820, [Registre des entités politiques – Conformité \(CD\)](#)
- Élections 3920, [Instruments et systèmes réglementaires – Conformité \(CD\)](#)

Enregistrement (SCT) : 003352

Numéro de fichier : Élections PPU 010

Commissaire aux élections fédérales (FRP)

Description : Ce fichier comprend de la correspondance relative aux plaintes ou aux renvois concernant de présumées infractions à la *Loi électorale du Canada* ou à la *Loi référendaire*.

Catégorie de personnes : Plaignants et personnes visées par les plaintes, personnes qui enquêtent sur les plaintes au nom du commissaire, représentants du Service des poursuites pénales du Canada et personnes contactées au cours d'une enquête.

But : Les renseignements sont recueillis pour enquêter sur des infractions possibles à la *Loi électorale du Canada*, à la *Loi référendaire* ainsi qu'à d'autres lois connexes. Ils sont compilés pour étayer les enquêtes, les transactions, les lettres d'avertissement et les recommandations de poursuite.

Usages compatibles : Ces renseignements sont utilisés aux fins d'enquête par le Bureau du commissaire aux élections fédérales, par des organismes d'application de la loi (à la demande du commissaire) et par les tribunaux lors de démarches judiciaires. Certains renseignements peuvent être communiqués à la GRC lors d'enquêtes criminelles liées à des questions électorales, ou lorsque la GRC vient en aide aux enquêteurs du Bureau du commissaire. Dans ce contexte, veuillez consulter le fichier de renseignements personnels de la GRC : [Dossiers opérationnels – GRC PPU 005](#). De plus, certains renseignements personnels peuvent être communiqués au directeur général des élections pour faire avancer une enquête ou une demande de renseignements. Dans ce contexte, veuillez consulter les fichiers de renseignements personnels suivants : [Financement politique – Elections PPU 010](#), [Questions juridiques – Elections PPU 025](#), [Enregistrement des entités politiques – Elections PPU 036](#), [Inscription et identification des électeurs – Elections PPU 037](#) et [Règles électorales spéciales – Elections PPU 040](#).

Normes de conservation et de destruction : Au terme d'une enquête, les renseignements sont conservés jusqu'à la tenue de trois autres élections générales (normalement, pendant environ 12 ans). Ils doivent être détruits dans les deux ans suivant le retour des brefs de la quatrième election générale.

Normes de conservation et de destruction : En cours d'élaboration

Numéro d'ADD : En cours d'élaboration

Numéro de renvoi au document : Elections 5220, [Commissaire aux élections fédérales \(CD\)](#)

Enregistrement (SCT) : 20180153

Numéro de fichier : Elections PPU 015

Questions juridiques (FRP)

Description : Ce fichier contient des renseignements liés aux conseils juridiques et aux services de contentieux des affaires civiles et pénales fournis à Élections Canada. Les renseignements servent à donner des conseils et des opinions juridiques; à rédiger divers types d'ententes; à offrir du soutien aux contentieux des affaires civiles et pénales; à soutenir diverses initiatives majeures d'élaboration de programmes et de politiques et à conseiller le dirigeant de l'organisme, les cadres supérieurs, les gestionnaires et les analystes. Le fichier contient de l'information sur les conseils et les services de représentation juridiques fournis et les renseignements personnels qui s'y trouvent peuvent comprendre des noms, des signatures, des coordonnées, des dates de naissance, des lieux de naissance, des lieux de décès ou des attributs physiques comme le sexe, de l'information relative à l'équité en matière d'emploi, des numéros d'identification d'employés ou des renseignements figurant au dossier personnel d'employés; des opinions de personnes ou des opinions au sujet de personnes et des renseignements sur l'histoire de vie d'une personne, ses études, son état de santé, sa solvabilité et ses finances.

Catégories de personnes : Canadiens, personnes présentes au Canada et personnes ayant joué un rôle dans un litige civil concernant Élections Canada.

But : Les renseignements se trouvant dans le fichier sont conservés pour permettre aux Services juridiques de s'acquitter de leur fonction de conseiller juridique, selon les exigences du directeur général des élections conformément à la *Loi électorale du Canada*.

Usages compatibles : Ces renseignements peuvent être communiqués à un avocat externe engagé pour représenter Élections Canada.

Normes de conservation et de destruction : En cours d'élaboration

Numéro d'ADD : 2016/004

Renvoi au document : Élections 5230, [Services juridiques \(CD\)](#)

Enregistrement (SCT) : 003197

Numéro de fichier : Élections PPU 025

Services internationaux (FRP)

Description : Ce fichier comprend de l'information sur des experts du domaine électoral, telle que les langues qu'ils parlent, leur éducation (diplômes et études), leurs domaines de connaissances, leur compétence à l'égard de diverses facettes du processus électoral, les pays qu'ils ont visités et leur état de santé.

Catégorie de personnes : candidats à des missions électorales internationales ou personnes intéressées; directeurs du scrutin fédéraux, administrateurs provinciaux et territoriaux ou combinaison de ces personnes; personnes ayant des connaissances et de l'expérience dans le domaine de la diplomatie, de la politique, de la recherche universitaire ou autre.

But : Ces renseignements sont recueillis pour répondre aux demandes de pays qui souhaitent obtenir de l'aide en vue d'appliquer des processus démocratiques.

Usages compatibles : Aucun

Normes de conservation et de destruction : Ce fichier n'est pas actif et n'a pas été mis à jour depuis le 22 janvier 2002. À la fin de la période de conservation de 15 ans, les renseignements qu'il contient seront détruits.

Numéro d'ADD : 2016/004

Renvoi au document : Élections 4230, [Politique et recherche \(CD\)](#)

Enregistrement (SCT) : 003198

Numéro de fichier : Élections PPU 030

Enregistrement des entités politiques (FRP)

Description : Ce fichier contient des renseignements concernant les représentants d'entités politiques (partis politiques, courses à la direction d'un parti, tiers, associations de circonscription et comités référendaires). Les renseignements personnels peuvent comprendre les noms, adresses, numéros de téléphone, titres professionnels et signatures des représentants des entités politiques et des demandeurs. Les renseignements les concernant peuvent être consignés dans le Registre des partis politiques, le Registre des candidats à la direction, le Registre des tiers, le Registre des comités référendaires ou le Registre des associations de circonscription. Les renseignements personnels peuvent également comprendre les noms, adresses, dates de naissance et signatures des membres signataires de la demande d'enregistrement d'un parti politique.

Catégorie de personnes : Les signataires de la demande d'enregistrement d'un parti politique et les agents d'entités politiques enregistrées et proposées. Il s'agit ici des chefs, des agents enregistrés, des candidats à la direction d'un parti, des agents de campagne à la direction, des premiers dirigeants, des agents principaux, des agents financiers, des vérificateurs, des préposés, des agents de circonscription et des tiers demandeurs.

But : Les renseignements personnels de ce fichier sont recueillis pour se conformer aux exigences d'enregistrement des parties 17 et 18 de la *Loi électorale du Canada* et de l'article 13 de la *Loi référendaire*.

Usages compatibles : Ces renseignements personnels peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales afin de garantir l'observation et l'exécution de la *Loi électorale du Canada* et la *Loi référendaire*. Dans ce contexte, veuillez consulter le fichier de renseignements personnels suivant : [Commissaire aux élections fédérales – Elections PPU 015](#).

Normes de conservation et de destruction : Les renseignements sont conservés pendant 10 ans, puis sont transférés à la Section des documents historiques de Bibliothèque et Archives Canada, qui déterminera lesquels seront conservés.

Numéro d'ADD : 2016/004

Renvoi aux documents :

- Élections 3220, [Service d'aide à la conformité – Administration du financement politique \(CD\)](#)
- Élections 3320, [Financement politique et vérification – Administration du financement politique \(CD\)](#)
- Élections 3420, [Registre des entités politiques – Administration du financement politique \(CD\)](#)
- Élections 3520, [Instruments et systèmes réglementaires – Administration du financement politique \(CD\)](#)
- Élections 3620, [Service d'aide à la conformité – Conformité \(CD\)](#)
- Élections 3720, [Financement politique et vérification – Conformité \(CD\)](#)
- Élections 3820, [Registre des entités politiques – Conformité \(CD\)](#)
- Élections 3920, [Instruments et systèmes réglementaires – Conformité \(CD\)](#)

Enregistrement (SCT) : 003416

Numéro de fichier : Élections PPU 036

Inscription et identification des électeurs (FRP)

Description : Ce fichier contient les renseignements d'inscription et d'identification fournis par les électeurs entre et pendant les scrutins afin de recevoir un bulletin de vote et de voter dans une élection ou un référendum à l'échelle fédérale. Les renseignements personnels peuvent comprendre le nom, l'adresse résidentielle, l'adresse postale, la date de naissance, la date de décès, l'identificateur unique, d'autres numéros d'identification, le sexe et la signature, les serments, les objections, les autorisations, ainsi que des preuves acceptables confirmant l'identité ou le lieu de résidence.

Note : Avant l'année 2015, le fichier était appelé « Registre national des électeurs – Élections PPU 037 ». Le Registre national des électeurs (ci-après « le Registre ») est une base de données permanente recensant les électeurs inscrits qui comprend les renseignements d'inscription et d'identification fournis par l'électeur entre et pendant les scrutins, ainsi que des renseignements tirés d'autres sources que le directeur général des élections juge fiables et nécessaires pour mettre à jour les données. Les sources de ces mises à jour comprennent l'Agence du revenu du Canada, Citoyenneté et

Immigration Canada et des fournisseurs des administrations provinciales ou territoriales dont des bureaux d'immatriculation de véhicules automobiles et des registraires de l'état civil. La mise à jour du Registre s'effectue également à l'aide des registres provinciaux des électeurs, s'ils existent, et des listes électorales dressées par les juridictions électorales des provinces ou territoires. Outre l'information versée au Registre, les renseignements recueillis, utilisés et conservés tout au long du processus d'inscription des électeurs peuvent être stockés dans le Système des règles électorales spéciales, le Répertoire central de renseignements et RÉVISE, une application utilisée par les bureaux des directeurs de scrutin pour mettre à jour l'information sur les électeurs et les bureaux pendant un scrutin. Les renseignements personnels servant à valider le lieu de résidence d'un électeur peuvent comprendre une attestation écrite d'un autre électeur dont l'identité et le lieu de résidence ont été validés au moyen de pièces d'identité acceptables.

Catégories de personnes : citoyens canadiens de 18 ans et plus inscrits comme électeurs, électeurs en règle qui ont attesté du lieu de résidence d'un autre électeur, particuliers dont les renseignements ont été retirés du Registre national des électeurs en raison de leur inadmissibilité ou de leur décès ou encore à leur demande ou à celle de leur représentant autorisé.

But : Les renseignements d'inscription et d'identification des électeurs sont recueillis pour que les électeurs admissibles figurent sur les listes électorales préliminaires, révisées et officielles et puissent exercer leur droit de vote dans une élection ou un référendum à l'échelle fédérale, conformément aux parties 7, 9 et 10 de la *Loi électorale du Canada* et de la section 7 de la *Loi référendaire*. Les renseignements personnels sont aussi recueillis pour actualiser et tenir à jour le Registre national des électeurs, conformément à la partie 4 de la *Loi électorale du Canada*.

Usages compatibles : Les renseignements personnels se trouvant dans les documents d'inscription et d'identification pour le jour d'un scrutin ou d'un scrutin par anticipation peuvent être divulgués à une tierce partie pour vérification des procédures relatives aux scrutins, comme l'exige la *Loi électorale du Canada*. Les renseignements personnels se trouvant dans le Registre peuvent être communiqués à toute personne chargée de dresser des listes électorales en vertu d'une loi provinciale ou territoriale. Les listes électorales, y compris les noms, adresses et identificateurs uniques, peuvent être transmises aux députés, aux partis politiques et aux candidats. Lorsque la délimitation des circonscriptions électorales ou des sections de vote est revue, les numéros de la circonscription et des sections de vote antérieures et actuelles d'un électeur peuvent être transmis aux partis politiques pour que leurs listes puissent être mises à jour. Les coordonnées des électeurs inscrits peuvent être divulguées à des entreprises de recherche sur l'opinion publique retenues pour effectuer des études sur l'administration des procédures relatives à l'inscription et au scrutin. Les renseignements peuvent aussi être transmis au commissaire aux élections fédérales pour lui permettre de faire enquête sur les plaintes en vertu de la *Loi électorale du Canada*. À cet égard, veuillez vous reporter au fichier de renseignements personnels suivant : [Commissaire aux élections fédérales – Elections PPU 015](#).

Normes de conservation et de destruction : Les listes électorales préliminaires (bureau de scrutin ordinaire, bureau de scrutin par anticipation, inscriptions le jour du scrutin et règles électorales spéciales) sont conservées pour un scrutin. Trois mois après la transmission du décret de convocation du scrutin en cours au DGE, les renseignements se rapportant au scrutin précédent peuvent être éliminés. La liste des électeurs de deux scrutins est conservée en tout temps. Après cette période, les listes définitives des électeurs sont transférées à Bibliothèque et Archives Canada. Les documents

d'inscription et d'identification des électeurs servant à mettre à jour le Registre national des électeurs sont conservés pendant deux ans. La demande d'un électeur souhaitant être exclu du Registre est conservée pendant 10 ans. Les données transmises par les fournisseurs fédéraux, provinciaux ou territoriaux aux fins d'actualisation du Registre sont conservées et éliminées conformément au protocole d'entente ou à l'entente d'échange de renseignements applicable.

Numéro d'ADD : 2016/004

Renvoi aux documents :

Élections 2210, [Registre des électeurs \(CD\)](#)

Élections 2510, [Analyse et qualité \(CD\)](#)

Élections 2810, [Programmes et services en région \(CD\)](#)

Enregistrement (SCT) : 004003

Numéro de fichier : Élections PPU 037

Règles électorales spéciales (FRP)

Description : Ce fichier contient des renseignements relatifs aux électeurs des Forces canadiennes, aux électeurs incarcérés, aux citoyens canadiens vivant temporairement à l'étranger (moins de cinq ans), aux électeurs vivant temporairement à l'extérieur de leur circonscription (au Canada ou à l'étranger) et aux résidents canadiens dans leur circonscription qui souhaitent exprimer leur suffrage par la poste. Les renseignements personnels peuvent comprendre le nom, les coordonnées, le statut de citoyen, la date de naissance, le numéro de dossier militaire, le sexe et la signature de ces électeurs. Ils pourraient également comprendre les preuves d'identité et de résidence habituelle fournies par les électeurs. Une preuve d'identité acceptable est un document signé indiquant le nom et l'adresse de l'électeur, ou une combinaison de deux documents indiquant les mêmes renseignements.

Catégorie de personnes : citoyens canadiens âgés de 18 et plus.

But : Ces renseignements personnels sont utilisés pour administrer le programme de Règles électorales spéciales et déterminer l'admissibilité des électeurs à ce programme. Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de la *Loi électorale du Canada*.

Usages compatibles : Les renseignements personnels, à l'exception du numéro de dossier militaire et de la signature, peuvent être utilisés pour la mise à jour du Registre national des électeurs. Pour en savoir plus, veuillez consulter le fichier de renseignements personnels suivant : Inscription et identification des électeurs – Élections PPU 037. De plus, les renseignements personnels peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales dans le cadre de son mandat de veiller à l'observation et à l'exécution de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire*. À cet égard, veuillez consulter le fichier de renseignements personnels suivant : [Commissaire aux élections fédérales – Elections PPU 015](#).

Normes de conservation et de destruction : En cours d'élaboration

Numéro d'ADD : 2016/004

Renvoi au document : Élections 2410, [Méthodes de vote alternatives \(CD\)](#)

Enregistrement (SCT) : 20110292

Numéro de fichier : Élections PPU 040

Bureaux des directeurs du scrutin et travailleurs électoraux (FRP)

Description : Ce fichier contient des renseignements concernant les directeurs du scrutin et les autres travailleurs électoraux dont les services sont retenus pour l'administration d'élections ou de référendums fédéraux. Les renseignements personnels peuvent comprendre : noms, coordonnées, dates de naissance, signatures, numéros d'assurance sociale (NAS), renseignements sur la paie et renseignements bancaires pour le dépôt direct.

Catégorie de personnes : fonctionnaires électoraux et référendaires.

But : Les renseignements contenus dans ce fichier servent à l'administration de la paie et des avantages, et à l'approbation des décaissements (honoraires, frais et indemnités) et des retenues. Le NAS est exigé pour ce fichier; il est aussi recueilli aux fins de l'impôt sur le revenu et de la délivrance des feuillets T4.

Usages compatibles : Ces renseignements sont recueillis pour permettre la vérification et le rapprochement des comptes (honoraires, frais et indemnités), faciliter le recouvrement des trop-payés et des sommes dues à la Couronne et, s'il y a lieu, permettre l'exécution des ordonnances de saisie-arrêt ou de prélèvement de fonds conformément au *Règlement sur la saisie-arrêt pour l'exécution d'ordonnances et d'ententes alimentaires*. Le NAS est communiqué à l'Agence du revenu du Canada (ARC) aux fins de l'impôt sur le revenu. Dans ce contexte, veuillez consulter les fichiers de renseignements personnels de l'ARC : [Traitement des déclarations et des paiements des particuliers – ARC PPU 005](#) et [Traitement des déclarations et paiements des sociétés – ARC PPU 047](#).

Normes de conservation et de destruction : En cours d'élaboration

Numéro d'ADD : 2016/004

Renvoi aux documents :

Élections 2710, [Préparation du personnel en région \(CD\)](#)

Élections 2810, [Programmes et services en région \(CD\)](#)

Enregistrement (SCT) : 20110291

Numéro de fichier : Élections PPU 045

Commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales (FRP)

Description : Ce fichier contient des renseignements personnels utilisés pour la rémunération de chaque membre et employé des commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales et le remboursement de leurs frais, ainsi que le remboursement des frais du président de chaque commission. Il contient également des renseignements concernant toute autre personne qui reçoit un paiement. Les renseignements personnels peuvent comprendre des noms, des coordonnées, des renseignements biographiques, des renseignements financiers, la nature des dépenses à traiter, des numéros de compte bancaire, des numéros de transit, des numéros d'assurance sociale (NAS), des numéros de taxe sur les produits et services (TPS), des numéros de taxe de vente harmonisée (TVH) et des signatures.

Catégorie de personnes : présidents, membres et employés des commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales, entrepreneurs ou représentants d'une société, d'une entreprise ou d'une association qui ont fourni des biens ou des services aux commissions et auxquels un paiement doit être versé conformément à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.

But : Ces renseignements personnels sont recueillis afin de permettre au directeur général des élections de déterminer les montants requis pour la rémunération et le paiement des autres dépenses engagées au titre de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.

Normes de conservation et de destruction : En cours d'élaboration

Numéro d'ADD : 2016/004

Renvoi au document : Élections 2310, [Redécoupage des circonscriptions \(CD\)](#)

Enregistrement (SCT) : 20120420

Numéro de fichier : Élections PPU 050

Catégories de renseignements personnels

Dans le cadre de ses programmes et activités, Élections Canada peut accumuler des renseignements personnels ne faisant pas partie d'un fichier de renseignements personnels en particulier. Ces renseignements sont conservés sous forme fragmentée dans les dossiers généraux de l'organisme et ne sont généralement pas accessibles selon le nom de la personne ou un autre code d'identification personnel. Cette information n'est accessible que si des données précises sont fournies sur le sujet, l'activité organisationnelle pertinente ainsi que la date à laquelle l'organisme a reçu l'information et le nom du destinataire. Les données personnelles contenues dans ces dossiers sont conservées aussi longtemps que celles sur les sujets en cause et elles sont détruites selon les calendriers correspondants.

Correspondance

Cette catégorie de renseignements personnels comprend la correspondance adressée au directeur général des élections ou à d'autres représentants d'Élections Canada en provenance de sources externes, qu'il s'agisse de demandes de renseignements, de plaintes, d'opinions ou d'autres observations concernant les activités d'Élections Canada. La correspondance peut contenir des renseignements personnels non sollicités qui ont été fournis par le correspondant. Cette information n'est accessible que si des données précises sont fournies sur le nom, la date de la communication et le sujet; l'information n'est pas classée ni accessible en fonction des renseignements personnels. La conservation des renseignements personnels de ces catégories est régie suivant les calendriers des dossiers des sujets d'ordre général dans lesquels ils sont classés.

Recherche sur l'opinion publique

Cette catégorie de renseignements personnels concerne les recherches effectuées par Élections Canada sur l'opinion publique ayant trait à divers sujets liés au mandat et à la mission de l'organisme. Les documents récupérables comprennent des instruments de collecte de données, par exemple des questionnaires, qui peuvent contenir des renseignements révélant l'identité d'un participant à une recherche. Les données contenues dans cette catégorie de documents ne sont pas utilisées aux fins administratives. Les personnes qui veulent consulter ces documents doivent fournir le titre du projet de recherche auquel elles ont participé, le lieu et la date de la recherche, et d'autres données qui pourraient aider à retrouver les renseignements personnels qu'ils veulent obtenir.

Rapports sur le financement politique

Cette catégorie de renseignements personnels comprend les renseignements contenus dans les rapports financiers des candidats à une élection fédérale, des candidats à l'investiture et des candidats à la direction d'un parti, des partis politiques enregistrés, des associations de circonscription, des comités référendaires et des tiers faisant de la publicité électorale. Les renseignements personnels pouvant être communiqués comprennent des noms, des adresses ou d'autres renseignements personnels. Les renseignements personnels ne sont pas utilisés aux fins administratives. Les personnes qui veulent consulter les renseignements personnels les concernant doivent fournir le titre du rapport dans lequel on fait mention d'elles, le nom de l'entité politique pertinente ou d'autres données qui pourraient aider à retrouver l'information qu'ils veulent obtenir.

Redécoupage électoral

Cette catégorie de renseignements personnels concerne des personnes qui présentent des observations devant les commissions de délimitation des circonscriptions pendant l'exercice de redécoupage des circonscriptions fédérales qui a lieu après chaque recensement décennal. Les renseignements personnels fournis par ces personnes peuvent comprendre leur nom, leur adresse et leurs coordonnées, les noms des organisations qu'elles représentent (le cas échéant), leur choix de langue officielle, tout besoin d'adaptation qu'elles peuvent avoir, et les observations présentées sur le redécoupage proposé. Ces renseignements ne sont pas utilisés à des fins administratives. Les personnes qui veulent consulter les renseignements personnels les concernant doivent indiquer la circonscription pour laquelle elles ont présenté des observations. Il convient de noter que les observations envoyées ou présentées aux commissions de délimitation ainsi que les noms de leurs auteurs sont considérés comme des renseignements publics et sont accessibles au public. Ces renseignements peuvent également se trouver dans les transcriptions des audiences publiques ou sur Internet.

Manuels

La liste ci-dessous comprend les instructions, manuels et procédures écrites que les employés d'Élections Canada utilisent pour diriger les programmes et les activités qui touchent le grand public. Les manuels publiés ne sont pas inclus.

- Emplois – Directeurs du scrutin (module Web)
- Guide de l'utilisateur – Station de travail automatisée du bureau satellite
- Lignes directrices pour les commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales
- Manuel d'orientation des directeurs du scrutin
- Manuel de renseignements pour les ambassades, hauts-commissariats et consulats du Canada
- Manuel des utilisateurs du Système des résultats des scrutins (SRS)
- Système de paiement au bureau du directeur du scrutin/SITES – Guide de l'utilisateur

Renseignements supplémentaires

Élections Canada a un Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP), qui est chargé de traiter les demandes officielles présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Toute personne qui fournit le numéro d'une demande d'accès à l'information dûment remplie peut recevoir une copie de la réponse; ces demandes sont traitées par le Bureau de l'AIPRP de façon non officielle. Pour de plus amples renseignements, y compris pour savoir comment présenter une demande d'accès à l'information et de communication de renseignements personnels, ou pour consulter les sommaires des demandes d'accès à l'information complétées, veuillez cliquer sur les liens suivants :

- [Coordonnées du Bureau de l'AIPRP d'Élections Canada](#)
- [En quoi consistent l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels?](#)
- [Comment présenter une demande](#)
- [Sommaires des demandes d'accès à l'information complétées](#)
- [Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée](#)
- [Publications](#)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les élections générales antérieures, veuillez consulter [l'ensemble de données](#) d'Élections Canada sur le Portail des données ouvertes du gouvernement.

Pour en savoir plus sur les programmes et les activités du Bureau du directeur général des élections, veuillez communiquer avec :

Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6

Téléphone : 613-993-2975
Téléphone sans frais : 1-800-463-6868
Télécopieur : 613-954-8584
Télécopieur sans frais : 1-888-524-1444
Courriel : info@elections.ca
Site Web : <https://www.elections.ca/content.aspx?section=abo&dir=atip/pub&document=index&lang=f>

Salle de lecture

Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, il se peut que le demandeur souhaite consulter du matériel en personne. L'adresse est la suivante :

[30, rue Victoria](#)
[Gatineau \(Québec\)](#)